



Déclaration

Montreuil, le 24 Avril 2008

Le conseil des ministres a adopté hier le projet de loi sur la réforme portuaire. Ce n'est qu'une étape !

La Confédération Générale du Travail redit son opposition à cette réforme qui participe à la casse générale des services publics. Mais elle réaffirme tout autant la disposition de ses organisations pour une évolution de l'organisation du travail et des activités portuaires : exploitation, manutention, transports terrestres,... en réponse aux besoins économiques, sociaux et d'aménagement du territoire. Encore faut-il une négociation !

Rien, absolument rien ne justifie le choix de privatisation. Pas même la problématique de la gouvernance unique qui peut trouver réponse dans des solutions de coopérations, sous maîtrise des établissements publics portuaires, comme de nombreux acteurs le disent de concert avec la CGT. Pas même la situation financière des ports qui reversent des dividendes à l'État dont il devra se passer et rechercher à les compenser, n'en doutons pas, par une fiscalité reposant alors sur les contribuables citoyens.

Le gouvernement trompe l'opinion publique. La décision du conseil des ministres n'est pas raisonnable.

Elle intervient de plus dans un contexte de forte mobilisation par la grève dans les ports à l'appel de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Refuser de l'entendre après avoir organisé une parodie de négociation situe la responsabilité d'un conflit conséquent dont les acteurs sont en légitime défense.

La CGT toute entière réaffirme qu'elle porte un intérêt majeur à l'évolution portuaire. Livrer ce secteur public à l'appétit financier d'intérêts privés n'est pas socialement, écologiquement et économiquement responsable. La recherche de rentabilité financière optimale au détriment de l'intérêt général, aurait des conséquences lourdes sur les emplois, les qualifications et la sécurité.

Le transfert des outillages et installations portuaires, celui de tous les salariés qui assurent le fonctionnement et la maintenance n'est pas acceptable. Il doit et il peut être revu !

Le Président de la République lui-même a été prévenu, il peut encore rectifier le tir, retirer du texte la privatisation des outillages et les transferts de personnels et soumettre à une réelle négociation les garanties et avancées conventionnelles permettant un développement juste et durable des activités maritimes et portuaires française sous gouvernance publique.

La CGT appelle à nouer les convergences entre tous les salariés qui travaillent sur les ports pour qu'ensemble ils élèvent la mobilisation, décident des formes d'actions, d'interventions auprès des parlementaires et élus locaux, aptes à faire barrage à leur mise en concurrence sociale et à la remise en cause du service public.